



Public visé :

Exécutants, chef d'équipes et responsables de chantiers de terrassement devant manipuler des câbles électriques enterrés, laissés sous tension, en basse tension et en haute tension.

Habilitations visées :

BF-HF Exécutant, BF-HF Chargé de chantier.



Prérequis :

- Aptitude médicale attestée par le service de santé au travail.
- Maîtrise des tâches non-électriques à réaliser en matière de terrassement (les tâches spécifiques concernant la manipulation des câbles électriques sont vues pendant la formation pratique)
- Utilisation usuelle de la langue française



Durée :

- 7 heures en présentiel uniquement
(Théorie en groupe : 3,5 h, pratique en groupe: 1 h, évaluation: 15 min/pers.)



Nombre de participants par groupe :

10 personnes maximum



Périodicité :

- L'INRS recommande une périodicité de recyclage de la formation de **trois ans** (c'est également la durée recommandée dans la norme NF C18-510)



Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Formation et évaluation obligatoires (articles R4141-13, R4141-14 et R4544-3 du Code du Travail).
- Norme NF C 18-510 + A1.

Objectif général de la formation :

Être capable d'intégrer la prévention du risque électrique lors de l'exécution de ses tâches habituelles, dans son établissement.

Contenu de la formation :

➤ **Module BF-HF Exécutant et Chargé de Chantier**

Le contenu exhaustif est celui prescrit par l'Annexe D de la norme NF C 18-510+A1, soit en synthèse :

- Les zones d'environnement.
- Les matériels enterrés et affleurant en BT et HT.
- Les risques spécifiques des canalisations électriques enterrés.
- La règle des « 4 A ».
- Les modes opératoires pour les opérations de :
 - Nettoyage de canalisation pour identification,
 - Ripage de canalisation,
 - Soutènement de canalisation,
 - Ouverture de fourreau,
 - Pose de protections.
- Les missions du chargé de chantier.
- Les documents concernant le Chargé de chantier.
- Le principe de l'habilitation.

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur

Sanction de l'action

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.
- Un modèle de titre d'habilitation est remis à l'entreprise indiquant les niveaux acquis, à faire signer par le chef d'entreprise pour être valable.

Codes de la formation

- Formacode 24049 – Habilitation électrique
- NSF 2553 – Electricité, électronique (non compris automatismes, productiques)

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementaire exigé pour les développeurs de compétences
- Formation en présence physique (nous consulter pour les modules théoriques possibles à distance).

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Evaluation formative théorique par le biais d'un quizz et pratique au moyen de mises en situation d'application des enseignements.

Moyens techniques à disposition :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : canalisation électriques mises à l'air libre, à nettoyer, de longueur suffisante pour permettre un ripage et un soutènement - accessoires des canalisations (ex : boîte de jonction) - matériel de soutènement - dispositifs de protection mécanique et thermique des canalisations - outillage de terrassement - fourreaux à découper – ficelle - balisage de chantier de terrassement
- En cas de formation groupe sur un de nos centres, ces moyens pourront vous être mis à disposition.

Sécurité et hygiène :

- Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront, selon les tâches qu'ils effectuent, posséder les équipements suivants, déterminés et remis par leur employeur :
 - o Vêtements de travail couvrants, équipements de protection individuelle adaptés à la nature des chantiers de terrassement si nécessaire, coupe-fourreaux
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.

Accessibilité (handicap) :

- Nous avons des centres de formation accessibles aux personnes en situation de handicap (nous consulter).

Qualité de la prestation :

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :

- Intra : à partir de 990.00€HT